



CONFÉRENCE DES PARTIES
Comité de la science et de la technologie
Quatrième session
Bonn, 12-14 décembre 2000
Point 6 de l'ordre du jour provisoire

LES CONNAISSANCES TRADITIONNELLES

Rapport du Groupe spécial

Note du secrétariat

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION.....	1 – 5	3
II. RÉSUMÉ DES DÉBATS	6 – 29	3
III. DÉFINITION COMMUNE DE L'EXPRESSION "CONNAISSANCES TRADITIONNELLES"	30	9
IV. RECOMMANDATIONS.....	31 - 39	9
A. Critères permettant d'évaluer et/ou promouvoir les relations de réciprocité entre connaissances traditionnelles et connaissances modernes	31 – 33	9
B. Critères permettant d'analyser comment les réseaux et les mécanismes créés par le secrétariat (réseaux régionaux, organismes de coordination régionaux, centres de liaison nationaux) intègrent les connaissances traditionnelles et locales dans leurs programmes de travail	34	10

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
C. Critères permettant d'évaluer l'intérêt des connaissances traditionnelles sur les plans socioéconomique et écologique eu égard aux modifications de l'environnement	35 – 39	11
V. RECOMMANDATIONS SUPPLÉMENTAIRES	40 - 46	12
<u>Annexes</u>		
I. Liste des participants.....		14
II. Programme de travail du Groupe spécial sur les connaissances traditionnelles.....		17

I. INTRODUCTION

1. Conformément à la décision 12/COP.3 de la Conférence des Parties, un Groupe spécial composé de 10 experts spécialisés dans les connaissances traditionnelles a été constitué afin de définir, dans la perspective des futurs travaux sur les repères et indicateurs, des critères complémentaires appropriés appelés à être utilisés par les centres de liaison nationaux pour :

- a) Évaluer et/ou promouvoir les relations de réciprocité entre connaissances traditionnelles et connaissances modernes;
- b) Analyser comment les réseaux et mécanismes créés par le secrétariat (réseaux régionaux, organismes de coordination régionaux, centres de liaison nationaux) intègrent les connaissances traditionnelles et locales dans leurs programmes de travail;
- c) Évaluer l'intérêt des connaissances traditionnelles sur les plans socioéconomique et écologique eu égard aux modifications de l'environnement.

2. Le Groupe spécial s'est réuni à Matera (Italie) du 8 au 12 mai 2000, M. Pietro Laureano (Italie) étant élu Président, Mme Corinne Wacker (Suisse), Vice-Présidente, et M. Falah Abounukta (République arabe syrienne), Rapporteur. On trouvera à l'annexe I la liste des membres du Groupe spécial et des autres participants à la réunion de Matera.

3. Le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification a résumé brièvement les travaux menés au cours des années précédentes. Les participants ont reçu des informations sur les travaux concernant les repères et les indicateurs, les connaissances traditionnelles, les études et évaluations relatives aux réseaux existants ainsi que sur les mandats respectifs du Comité de la science et de la technologie et des groupes spéciaux.

4. Se fondant sur la décision 12/COP.3, le Groupe spécial a examiné en détail le mandat exposé au paragraphe 1 du présent document et a décidé de centrer son attention sur les recommandations au niveau national et de faire ressortir les avantages socioéconomiques et écologiques des connaissances traditionnelles. Ces connaissances devraient être considérées comme un outil important de développement durable susceptible d'aider à atténuer la pauvreté et à combattre la dégradation de l'environnement, et, à ce titre, faire l'objet d'une action de promotion. Le Groupe spécial a en outre insisté sur les éléments suivants :

- a) La grande importance revêtue par les repères et les indicateurs dans la perspective des relations de réciprocité entre les techniques traditionnelles et la technologie moderne;
- b) La prise en considération de la recommandation figurant au paragraphe 26 b) iii) du document ICCD/COP(3)/CST/3 dans d'autres décisions pertinentes de la Conférence des Parties.

5. Le Groupe spécial a examiné les rapports présentés par les consultants (annexe D).

II. RÉSUMÉ DES DÉBATS

6. Le Groupe spécial sur les connaissances traditionnelles a examiné les divers articles de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification relatifs aux connaissances traditionnelles et a estimé que ceux concernant plus particulièrement les populations locales dans

les zones touchées étaient les articles 2, 16 g), 17 c), 18.2 a) et 18.2 b). Le Groupe spécial rappelle que la Convention fournit le cadre d'une action de prévention, de remise en état et de régénération dans les zones sensibles propre à assurer la réalisation des objectifs de durabilité et de viabilité sur les plans social, économique et environnemental.

7. Le Groupe spécial recommande aux États parties à la Convention de prendre les mesures voulues pour mettre en place, en fonction de leurs capacités respectives, des mécanismes d'évaluation adaptés à leurs caractéristiques sociales, culturelles et économiques, et pour mener à bien des activités d'évaluation et de promotion. Les centres de liaison nationaux devraient être tenus au courant de ces mesures.

8. Constatant que les critères doivent, chaque fois que possible, s'inscrire dans la perspective des travaux futurs sur les repères et les indicateurs, le Groupe spécial propose de retenir comme critères d'évaluation dans le domaine des connaissances traditionnelles :

- a) L'utilisation de techniques au niveau local afin d'améliorer les conditions de vie des populations dans les régions touchées;
- b) La capacité de la population des zones touchées à adapter en fonction des besoins les techniques proposées;
- c) La validité à long terme des techniques;
- d) Les mesures institutionnelles prises par les États conformément à leur capacité de dresser un inventaire des connaissances traditionnelles et de créer un environnement favorable à leur préservation, leur valorisation et leur promotion;
- e) Les actions menées afin d'encourager la diffusion des connaissances traditionnelles et des innovations dans ce domaine;
- f) Les actions menées en fonction de leurs capacités par les centres de liaison nationaux pour favoriser la production et la promotion de connaissances locales;
- g) Les techniques proposées, en fonction de leur impact dans le contexte où s'inscrit le problème précis qu'il s'agit de résoudre, notamment le contexte social, culturel et économique, en faisant appel à une approche intégrée et holistique;
- h) La relation fonctionnelle entre la gestion traditionnelle durable de l'environnement et le système social, culturel et spirituel de la population locale dans le cadre de la gestion des ressources naturelles.

9. Enfin, le Groupe spécial propose d'examiner les repères relatifs au seuil de pauvreté, à la diminution de l'émigration et à la promotion de certains groupes de population, en particulier les femmes et les jeunes.

10. À la troisième session de la Conférence des Parties tenue à Recife (Brésil), le Groupe spécial a relevé que dans les rapports présentés par les Parties à la Convention, il n'avait pas été suffisamment tenu compte des connaissances traditionnelles, ce qui s'expliquait tant par le très peu de temps dont les Parties avaient disposé pour élaborer leurs rapports nationaux que par

l'absence d'indications relatives aux connaissances traditionnelles dans la partie de la décision 11/COP.1 de la Conférence des Parties concernant la forme et le contenu des rapports. Plusieurs rapports nationaux ou sous-régionaux faisaient toutefois mention des connaissances traditionnelles et quelques réseaux thématiques régionaux y consacraient des activités.

11. Dans la décision 11/COP.1 susmentionnée de la Conférence des Parties, intitulée "Procédures de communication d'informations et d'examen de la mise en œuvre de la Convention", les connaissances traditionnelles ne figurent en effet pas parmi les domaines au sujet desquels chaque État partie est tenu de préciser dans son rapport les mesures prises pour mettre en œuvre la Convention. Quant à la non prise en considération des connaissances traditionnelles par les réseaux régionaux, les unités de coordination régionale et les centres de liaison nationaux créés dans le prolongement de la Convention, elle tient aux problèmes suivants :

- a) L'insuffisante intégration des connaissances traditionnelles et de l'expérience scientifique et technologique;
- b) L'absence de promotion des canaux et supports d'information et de communication;
- c) La faiblesse des systèmes pouvant servir à recueillir des données et à inventorier les connaissances;
- d) L'insuffisante valorisation des connaissances locales.

12. Résoudre les problèmes susmentionnés suppose d'évaluer les méthodes existantes et/ou, au besoin, de définir une méthode s'articulant autour des éléments suivants :

- a) Renforcement des capacités des organisations communautaires de base;
- b) Instauration d'un partenariat et d'échanges entre les différents acteurs;
- c) Amélioration des systèmes pouvant servir à recueillir des données et à inventorier les connaissances locales;
- d) Promotion des canaux et supports pour la diffusion de l'information;
- e) Élaboration de méthodes et de procédures visant à intégrer les connaissances traditionnelles et l'expérience scientifique et technique.

13. Les deux autres Conventions de Rio se rapportent à certains phénomènes tels que la déforestation, les concentrations de gaz à effet de serre ou la disparition d'espèces biologiques, qui sont mesurables tandis que divers éléments essentiels dans l'optique de la Convention sur la lutte contre la désertification, comme les connaissances traditionnelles, possèdent une dimension socioculturelle, économique ou écologique qui en rend plusieurs difficilement mesurables pour différentes raisons, dont les suivantes :

- a) Les informations et données font défaut;

b) Le contexte socioculturel se prête à une analyse davantage qualitative que quantitative;

c) Sur le terrain, l'interaction entre les différents éléments n'autorise pas toujours une quantification.

14. Les principaux obstacles à la mise en œuvre des techniques traditionnelles peuvent se récapituler comme suit :

a) La prise en considération insuffisante du fait que les atteintes à l'environnement, la dégradation des sols et la désertification sont pour l'essentiel imputables à la disparition des connaissances traditionnelles;

b) L'ignorance dans laquelle le personnel technique associé à la planification nationale se trouve de l'adéquation des connaissances traditionnelles et des avantages qu'elles présentent;

c) Le manque d'information sur le rôle revenant aux techniques traditionnelles et sur leur mode opératoire;

d) Le manque d'information et d'échanges de données d'expérience sur les réussites;

e) L'ignorance des possibilités d'usage novateur des connaissances traditionnelles;

f) Les préjugés et critiques dont font l'objet les connaissances traditionnelles.

15. Le manque d'information et de communication est donc l'obstacle principal et on trouvera ci-après une réfutation de certains préjugés courants.

1. *Les techniques traditionnelles constituent un corpus spécifique et limité de solutions techniques*

16. Cette affirmation ne tient guère puisque, par définition, les connaissances traditionnelles constituent un processus d'apprentissage intégré, un système complexe aux caractéristiques multifonctionnelles et un élément constitutif tant de l'identité collective que du mécanisme de renforcement de la cohésion sociale. Présenter les connaissances traditionnelles comme un ensemble d'expédients destinés à résoudre certains problèmes spécifiques est aussi réducteur que trompeur. Chaque pratique traditionnelle répond certes à un besoin spécifique mais elle s'intègre parfaitement dans son contexte environnemental et social et participe d'un ensemble complexe de valeurs sociales, écologiques tout autant que symboliques et esthétiques.

2. *Les techniques traditionnelles ne sont pas compétitives sur le plan technique et sont de ce fait moins efficaces et moins productives que les technologies modernes*

17. Cette critique est injustifiée car rien ne permet d'affirmer que les techniques traditionnelles sont moins compétitives, moins efficaces ou moins productives que les technologies modernes. Les techniques traditionnelles intègrent toute une série de facteurs liés au contexte que les technologies modernes ne prennent pas en compte, d'où les différences de résultats. Leur mise en œuvre est parfois moins immédiate et demande davantage de travail mais cet aspect n'a rien de négatif dans les nombreux pays à chômage élevé. Évaluer l'efficacité d'un processus passe par

l'analyse des facteurs aussi bien internes qu'externes. En effet, la technique particulière retenue détermine de bout en bout les répercussions de l'utilisation faite des ressources nécessaires à sa mise en œuvre et a des conséquences plus générales sur l'ensemble du système économique, social et environnemental. Ces interactions ne sont pas prises en considération dans le cas d'une technique moderne pour laquelle prime un souci de rentabilité précise et immédiate. À l'opposé, le choix et l'acceptation d'une technique traditionnelle sont l'aboutissement d'un processus de mise en regard des facteurs environnementaux, historiques et sociaux. Leur efficacité est appréciée à l'aune de leur adéquation à long terme, de leurs avantages eu égard au contexte et de leur durabilité.

3. *Les techniques traditionnelles intéressent le monde en développement et sont en marge des grandes évolutions économiques et technologiques*

18. Ce constat est contredit par le rôle grandissant et toujours plus reconnu que les techniques traditionnelles jouent dans la société et l'économie, en particulier dans les pays avancés. Les valeurs, les procédés manufacturiers et les savoirs artisanaux associés aux techniques traditionnelles sont générateurs d'une valeur ajoutée considérable d'une grande importance économique pour de nombreux pays avancés. Ainsi, la production de certaines denrées alimentaires typiques comme l'huile, le fromage ou le vin font appel à des systèmes de production anciens perpétuant des techniques traditionnelles de gestion des terres qui contribuent à la préservation de leur productivité et de leur valeur d'agrément. Pareillement, l'expansion de l'agriculture et de l'élevage biologiques dénote un intérêt croissant pour les techniques traditionnelles dans ces secteurs. Ces considérations valent également pour toute une série d'autres secteurs, des accessoires de qualité à la haute couture en passant par l'immobilier et le bâtiment. Pour les fabricants les plus connus, se prévaloir du recours à des techniques traditionnelles est un plus et la réussite de bien des entreprises s'explique par l'incorporation de techniques traditionnelles dans leur processus de production ou une implantation dans un environnement traditionnel ou un centre historique.

4. *Les techniques traditionnelles sont préconisées par les tenants d'une idéologie hostile à la technologie*

19. Cette quatrième critique ne peut qu'être rejetée car si certains tenants des connaissances traditionnelles manifestent effectivement un penchant antitechnologique, ils sont rares. Les connaissances traditionnelles sont préconisées non parce qu'elles intègrent moins de technologie que les connaissances classiques mais parce qu'elles donnent de meilleurs résultats, technologiquement parlant, dans un contexte environnemental et social donné. Tantôt il s'agit de techniques très perfectionnées tantôt de techniques très simples, mais elles sont toujours mieux adaptées, plus respectueuses de l'environnement et maîtrisables à l'aide des moyens locaux. En outre, les connaissances traditionnelles sont préconisées à chaque fois qu'elles peuvent être utilisées de manière novatrice en association avec des techniques modernes susceptibles de fonctionner selon la même logique. En fait, c'est le principe sous-jacent à une connaissance traditionnelle donnée qu'il convient de diffuser et d'imiter, non pas la technique elle-même. C'est effectivement possible dans le cas des technologies les plus avancées dans des domaines comme les énergies propres, le recyclage, les productions non polluantes et la conservation de procédés anciens grâce à des procédés de mécanisation à faible impact et autogérables.

20. Les avantages d'une technique sont multiples et varient selon l'échelle à laquelle s'effectue l'observation. Dans un cadre macroéconomique fondé sur les principes de l'économétrie moderne, les techniques traditionnelles peuvent être considérées comme marginales alors que d'un point de vue local et environnemental les connaissances traditionnelles et les techniques connexes jouent un rôle de premier plan.

21. Pour faire ressortir les avantages des connaissances traditionnelles, il suffit de se placer dans la perspective de la lutte contre la désertification et faire alors valoir que les connaissances traditionnelles :

- sont adaptées à l'environnement et viables d'un point de vue écologique;
- cristallisent le savoir-faire de la population;
- sont moins coûteuses.

22. Dans une perspective différente et compte tenu des contraintes extérieures, les techniques modernes sont plus facilement transférables que les connaissances traditionnelles car ces dernières doivent être envisagées dans leur contexte socioculturel et, même alors, les transférer peut rester chose malaisée car la méthode fait parfois défaut.

23. Au niveau national, tout État doit avoir à l'esprit la considération précédente. En outre, les Parties peuvent grandement concourir à renforcer l'intérêt socioéconomique et écologique que suscitent les connaissances traditionnelles en instaurant un environnement habilitant et en se référant aussi bien aux obligations générales qu'aux obligations incombant aux pays touchés Parties énoncées aux articles 4 et 5 de la Convention.

24. De plus, les Parties devraient s'assurer que les techniques, les connaissances, les savoir-faire et les pratiques traditionnels sont correctement protégés et que les populations locales profitent d'une façon équitable (conformément aux articles 1 et 5 de la Convention) de toute activité commerciale ou de tout progrès technologique fondé sur ces savoir-faire. Ces activités menées par les États pourraient créer les conditions propices à la préservation, à la production et à la reproduction de savoirs et à leur intégration dans les techniques et les innovations modernes.

25. L'environnement change de plus en plus vite et de façon imprévisible sous le coup de pressions internes et externes telles que l'industrialisation, la mécanisation de l'agriculture et le fardeau de la dette, d'où la difficulté d'assurer correctement une gestion durable des ressources naturelles. Aux niveaux local et national, la valorisation des connaissances traditionnelles et leur prise en considération aux fins de la gestion dans un contexte culturel donné pourrait permettre de faire face à ces pressions.

26. Les conséquences de ces pressions pourraient être suivies à l'aide d'un petit nombre d'indicateurs pertinents simples, d'utilisation facile et reposant sur les données existantes. Les paramètres environnementaux et socioéconomiques couverts par ces indicateurs seraient les suivants : pauvreté, déprise rurale, émigration, dépendance culturelle et perte de l'identité culturelle.

27. Ces indicateurs devraient également permettre de suivre l'évolution des paramètres socioéconomiques et environnementaux suivants :

- a) Création de nouveaux besoins et de nouvelles attentes;
- b) Participation réelle des femmes, des personnes âgées et autres personnes appartenant aux diverses catégories traditionnelles et aux divers groupes sociaux;
- c) Perte des droits traditionnels;
- d) Évolution des modes d'accès à l'eau et à la terre.

28. Lors des forums organisés par le secrétariat de la Convention en collaboration avec les municipalités de Rome et de Bonn, les maires de ces deux villes ont manifesté leur intérêt pour la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Les débats ont porté principalement sur l'urbanisation incontrôlée et sur les coûts élevés qu'elle entraîne en matière d'infrastructure, de délinquance et d'équipement urbain. Ces villes n'ont plus les moyens de supporter des coûts aussi élevés.

29. L'expérience menée dans la région de Cinque Terre, en Ligurie (Italie), montre que réduire ces coûts est possible. Dans un village où la terre avait été totalement laissée à l'abandon et était donc en voie de dégradation, les maires ont attribué des parcelles de terre à des exploitants contre l'engagement de les cultiver en recourant aux techniques traditionnelles. Des terrasses ont ainsi été reconstruites et le sol a été régénéré et ensemencé, ce qui a en outre concouru à relancer le tourisme. Les produits provenant de ces exploitations bénéficient du label production biologique traditionnelle et se vendent plus cher. Quelques innovations ont été mises en œuvre pour faciliter l'entretien des terrasses et épargner à leurs exploitants le dur labeur que leur entretien exigeait dans le passé. Grâce à Internet il est de plus possible de vendre ces produits dans le monde entier.

III. DÉFINITION COMMUNE DE L'EXPRESSION "CONNAISSANCES TRADITIONNELLES"¹

30. Les connaissances traditionnelles consistent en un savoir concret (opérationnel) et normatif (habilitant) concernant l'environnement écologique, socioéconomique et culturel. Les connaissances traditionnelles sont centrées sur la population (produites et transmises par des individus en tant qu'acteurs avisés, compétents et autorisés); elles sont systémiques (intersectorielles et holistiques), expérimentales (empiriques et pratiques), transmises d'une génération à l'autre et culturellement valorisées. Ce type de connaissances favorise la diversité; il valorise et reproduit les ressources locales (internes).

IV. RECOMMANDATIONS

A. Critères permettant d'évaluer et/ou promouvoir les relations de réciprocité entre connaissances traditionnelles et connaissances modernes

31. Dans l'optique de l'évaluation de ces relations de réciprocité/complémentarité, le Groupe spécial constate, à la lumière de la définition commune des connaissances traditionnelles :

¹ Voir ICCD/COP(3)/CST/3.

a) Que les connaissances traditionnelles consistent en un savoir concret (opérationnel) et normatif (habilitant) concernant l'environnement écologique, socioéconomique et culturel, conformément à la définition qui figure dans le document ICCD/COP(3)/CST/3;

b) Que le terme "connaissances" s'entend d'un système de connaissances (connaissances traditionnelles et connaissances modernes) composé d'un contenu, de rôles, d'institutions et de concepts théoriques qui sont produits et se perpétuent dans un environnement culturel et naturel habilitant;

c) Le terme "réciprocité" signifie relations entre deux systèmes de connaissances reposant sur l'équité et l'enrichissement mutuel.

32. Dans la perspective de la promotion des relations de réciprocité entre connaissances traditionnelles et connaissances modernes dans le cadre de la lutte contre la désertification, il convient de se poser les questions suivantes :

a) Les mécanismes permettent-ils aux communautés touchées d'utiliser et de développer leurs connaissances traditionnelles dans la lutte contre la sécheresse et la désertification, et les encouragent-elles à le faire ?

b) Dans l'affirmative, les moyens mis en œuvre suffisent-ils à répondre à leurs besoins ?

33. Parmi les indicateurs quantitatifs permettant de déterminer s'il est satisfait aux critères susmentionnés, par comparaison entre connaissances traditionnelles et connaissances modernes, figurent les suivants :

a) Le montant des fonds alloués aux communautés qui appliquent des connaissances traditionnelles;

b) Le nombre de contrats et/ou de projets en leur faveur portant sur l'utilisation des connaissances traditionnelles;

c) Le nombre de projets de recherche et de projets concernant les connaissances traditionnelles mis en œuvre en partenariat avec des communautés.

B. Critères permettant d'analyser comment les réseaux et les mécanismes créés par le secrétariat (réseaux régionaux, organismes de coordination régionaux, centres de liaison nationaux) intègrent les connaissances traditionnelles et locales dans leurs programmes de travail

34. Le Groupe spécial invite la Conférence des Parties à encourager les Parties, par l'intermédiaire des centres de liaison nationaux, compte tenu de leurs capacités respectives et de leurs législations et/ou politiques nationales respectives à :

a) Analyser les mécanismes existants;

b) Reconnaître le rôle, l'utilité et la durabilité des connaissances traditionnelles;

c) Analyser comment les réseaux intègrent les connaissances traditionnelles et locales dans leurs programmes de travail en se fondant sur les critères exposés plus loin;

d) Évaluer le nombre de projets de recherche et développement mis en œuvre au titre des programmes d'action nationaux en partenariat avec des experts en connaissances traditionnelles en se fondant sur les impératifs suivants : i) prévenir la disparition des connaissances traditionnelles; ii) remettre à niveau les institutions liées aux connaissances traditionnelles; iii) remettre en place, au besoin, des mécanismes permettant d'identifier, de mettre à l'essai et de diffuser des connaissances traditionnelles.

C. Critères permettant d'évaluer l'intérêt des connaissances traditionnelles sur les plans socioéconomique et écologique eu égard aux modifications de l'environnement

35. Pour évaluer l'intérêt des connaissances traditionnelles sur le plan socioéconomique, le Groupe spécial recommande de chercher à déterminer si les programmes d'action nationaux sont créateurs de mécanismes permettant aux communautés touchées par la sécheresse et la désertification :

a) D'avoir le choix, aux fins de la remise en état et de la régénération des terres dégradées, entre moyens relevant des connaissances traditionnelles et moyens relevant des connaissances modernes;

b) De procéder à une évaluation préliminaire et à un examen en profondeur des propositions de projet en se fondant sur une grille d'évaluation faisant une place aux cinq dimensions de la durabilité (institutionnelle, sociale, technique, économique et environnementale);

c) De maintenir et, si nécessaire, développer sur le long terme les droits des communautés locales sur les terres et les ressources en eau des régions où elles vivent.

36. Le Groupe spécial recommande en outre de recourir à des critères découlant des politiques préconisées dans la Convention afin d'évaluer l'intérêt des connaissances traditionnelles eu égard aux modifications de l'environnement selon la séquence suivante :

a) Prendre les connaissances traditionnelles comme point de départ de l'évaluation;

b) Déterminer quelles sont les conditions sociales, institutionnelles, écologiques et économiques de la perpétuation des connaissances traditionnelles;

c) Évaluer en quoi ces connaissances peuvent contribuer à la réalisation des objectifs définis dans la Convention;

d) Évaluer, au regard des critères énoncés dans la Convention, l'intérêt des connaissances traditionnelles sur les plans socioéconomique et environnemental.

37. Les critères énoncés dans la Convention sont les suivants :

a) S'agissant des avantages socioéconomiques, on citera notamment : l'autosuffisance en matière de production alimentaire, l'atténuation de la pauvreté, l'amélioration des conditions de vie, le renforcement de l'égalité entre les sexes et la création d'emplois;

b) Pour ce qui est des avantages environnementaux, on citera : l'adaptation à un environnement qui évolue, l'amélioration de l'écosystème, la protection des ressources naturelles et la protection des écosystèmes fragiles et de leur biodiversité.

38. Le Groupe spécial recommande aussi de déterminer s'il existe des instruments capables de protéger les connaissances traditionnelles dans un environnement concurrentiel, conformément à l'alinéa e) du paragraphe 1 de l'article 18 de la Convention.

39. Pour élaborer des critères permettant d'aider à sélectionner des techniques appropriées, il convient de prendre en considération les éléments suivants :

a) La durabilité sociale, économique et environnementale;

b) La situation socioéconomique de la zone/de l'écosystème où ces techniques seront appliquées;

c) Le rôle joué par les connaissances traditionnelles et par les communautés qui appliquent, perpétuent et améliorent lesdites connaissances;

d) Les relations de réciprocité entre connaissances traditionnelles et connaissances modernes, qui doivent être approfondies par des moyens appropriés.

V. RECOMMANDATIONS SUPPLÉMENTAIRES

40. Le Groupe spécial a passé en revue tout les travaux entrepris sur les connaissances traditionnelles ainsi que les documents adoptés par les différentes sessions de la Conférence des Parties. Compte tenu des conclusions de sa réunion de Matera, le Groupe spécial a également recommandé ce qui suit :

41. Il convient de créer un réseau d'experts, d'institutions, d'organisations et d'organismes possédant de l'expérience dans le domaine des connaissances traditionnelles. Devraient participer à pareil réseau des experts en connaissances traditionnelles et connaissances modernes maîtrisant les relations entre systèmes de connaissances différents, qui se verraient confier les tâches suivantes :

a) Rassembler des données sur les connaissances traditionnelles existantes;

b) Adresser aux décideurs des avis sur la conception et la mise en œuvre des programmes de recherche et développement relatifs à la Convention et les aider à en assurer le suivi et l'évaluation;

c) Conseiller les centres de liaison nationaux et les organismes de coordination nationaux sur la manière d'instaurer une coopération en matière de transfert, d'adaptation et de diffusion des connaissances traditionnelles et des connaissances modernes;

d) Encourager les centres de liaison nationaux à promouvoir les communications et les échanges techniques sur les connaissances traditionnelles et les connaissances modernes entre les Parties;

e) Diffuser auprès du public par des moyens appropriés des informations sur les techniques importées.

42. Il conviendrait de créer un groupe de travail composé de représentants d'institutions, qui aurait pour tâche de préciser la marche à suivre pour dresser l'inventaire des connaissances traditionnelles et locales aux niveaux national et régional. Ces inventaires devraient contenir des données et des informations sur : a) les avantages sociaux et économiques; b) les avantages environnementaux; c) les conditions dans lesquelles les connaissances traditionnelles peuvent se perpétuer et évoluer.

43. Le Groupe spécial a noté que les autorités italiennes étaient en train de mettre en place à Matera (Italie) un centre international de recherche sur les connaissances traditionnelles, en collaboration avec l'UNESCO et le secrétariat de la Convention. Le Groupe spécial se félicite des initiatives de ce type et encourage tous les pays et régions à faire de même et/ou à nouer des liens avec le centre de Matera.

44. Soucieux de voir la Convention mise en œuvre efficacement au niveau national, le Groupe spécial recommande aussi de :

a) Diffuser des informations provenant des inventaires effectués;

b) Déterminer quelles activités concrètes sont susceptibles d'être menées dans le cadre des programmes nationaux d'action;

c) Rechercher un appui technique et financier en vue de faciliter la mise en œuvre de ces activités complémentaires.

45. Le Groupe spécial a aussi recommandé au réseau d'examiner l'importance d'une mise en regard des connaissances traditionnelles et des connaissances modernes avant de mettre en œuvre une pratique importée.

46. Rappelant les décisions 12/COP.3 et 15/COP.3, relatives au fichier d'experts indépendants, le Groupe spécial invite les Parties à assurer une meilleure représentation de disciplines telles que l'anthropologie culturelle, l'histoire orale, l'histoire des techniques et le droit, et encourage l'inscription de spécialistes en connaissances traditionnelles sur le fichier.

Annexe 1

LISTE DES PARTICIPANTS

**Membres du Groupe spécial sur les connaissances traditionnelles désignés
par la Conférence des Parties et consultants ayant présenté des rapports
à la réunion de Matera**

M. Falah Abounukta	République arabe syrienne
M. Etumesaku Diunganumbe	République démocratique du Congo
M. Pietro Laureano	Italie
Mme Nery Urquiza	Cuba
M. Ashot Verdevanian	Arménie
Mme Corinne Wacker	Suisse

Consultants ayant présenté des rapports à la réunion de Matera

- M. Emmanuel Seck : Rapport sur la prise en considération des connaissances locales dans les programmes d'action ainsi que par les réseaux et mécanismes mis en place par le secrétariat de la Convention afin de promouvoir les programmes de lutte contre la désertification à l'échelle régionale et à l'échelon national
- M. Yang Youlin : Rapport sur l'évaluation et la promotion des relations de réciprocité entre connaissances traditionnelles et connaissances modernes
- M. Pietro Laureano : Critères permettant d'évaluer les connaissances traditionnelles à partir des centres de liaison nationaux

Membres ayant présenté des rapports à la réunion de la Matera

- Mme Corinne Wacker : Évaluation appropriée des connaissances traditionnelles en vue de leur utilisation aux fins de la mise en œuvre de la Convention

Observateurs auprès du Groupe spécial

M. Thomas Schaaf	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)
Mme Domenica Sabia	Italie
M. Maurizio Sciortino	Italie
Mme Stefania Viti	Italie

Tableau. Informations sur les participants

Titre	Nom	Organisation/Pays	Comment prendre contact
1. Membre, États d'Asie	M. Falah Abounukta	Université de Damas Institut agronomique Damas République arabe syrienne	Tél. : (96-311) 223 4309 Télécopie : (96-311) 333 5645 Adresse électronique :
2. Membre, États d'Europe orientale	M. Ashot Vardevanian	Ministère de la protection de la nature Arménie Rue Moskovian, 35 375002, Erevan Arménie	Tél. : (3742) 151840 Télécopie : (3742) 532472 Adresse électronique :
3. Membre, États africains	M. Etumesaku Diunganumbe	Centre de liaison de la Convention c/o PNUD Kinshasa République démocratique du Congo	Tél. : (243) 123 4025 (243) 123 4263 Télécopie : (243) 884 3675 Adresse électronique : ungc@ic.cd
4. Membre, Groupe des États de l'Europe occidentale et d'autres États	M. Pietro Laureano	Université de Bari Directeur de l'IPOGEA Via Gradoni Duomo, 9/11 I-75100 Matera Italie	Tél. : (39-835) 330 877 Télécopie : (39-835) 331 851 Adresse électronique : ipogea@ipogea.inet http://www.laureano.it/
5. Membre, Groupe des États de l'Europe occidentale et d'autres États	Mme Corinne Wacker	Université de Zurich Institut d'anthropologie sociale Département de la recherche Muhlegasse 21 8001 Zurich Suisse	Tél. : (41-1) 634 4832 Télécopie : (41-1) 634 4997 Adresse électronique : wacker@ethno.unizh.ch
6. Membre, Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes	Mme Nery Urquiza	Ministère des sciences, de la technologie et de l'environnement La Havane Cuba	Tél. : (537) 229 351 Télécopie: (537) 227 030 Adresse électronique : nery@cigea.cu.unep.net
7. Consultant	M. Emmanuel Seck (Consultant ayant présenté un rapport)	Secrétaire exécutif pour les relations internationales Environnement et développement du tiers monde 54, rue Carnot B.P. 3370 Dakar Sénégal	Tél. : (221) 822 2496 Télécopie: (221) 821 7595 Adresse électronique : energy2@enda.sn

8. Consultant	M. Yang Youlin (Consultant ayant présenté un rapport)	Secrétariat du Comité national chinois pour la mise en œuvre de la CCD No 18 Hepingli East Street Beijing 100714 Chine	Tél. : (86-10) 6420 4798 Télécopie : (86-10) 6423 4699 Adresse électronique : cciccd@sun.ihep.ac.cn yangyl@caf.forestry.ac.cn
9. Observateur	M. Thomas Schaaf	UNESCO Bureau pour la coordination des programmes concernant l'environnement 7, place de Fontenoy 75352 Paris 07 SP France	Tél. : (331) 45 68 40 65 Télécopie : (331) 45 68 58 30 Adresse électronique : t.schaaf@unesco.org

Annexe II

Programme de travail du Groupe spécial sur les connaissances traditionnelles

Lundi 8 mai 2000

Élection du Président du Groupe spécial
Allocution de bienvenue du représentant du Ministère italien de l'environnement
Ouverture de la réunion par le Président du Groupe spécial
Observations du représentant du secrétariat de la CCD
Désignation des présidents et des rapporteurs pour les différents thèmes

Mardi 9 mai 2000

Thème 1 : Définition, dans la perspective travaux futurs sur les repères et les indicateurs, de critères appropriés appelés à être utilisés par les centres de liaison nationaux pour évaluer et/ou promouvoir les relations de réciprocité entre connaissances traditionnelles et connaissances modernes

Présentation et examen du thème 1

Mercredi 10 mai 2000

Conclusions relatives au thème 1

Thème 2 : Définition, dans la perspective travaux futurs sur les repères et les indicateurs, de critères appropriés appelés à être utilisés par les centres de liaison nationaux pour évaluer l'intérêt des connaissances traditionnelles et locales sur les plans socioéconomiques et sociologiques eu égard aux modifications de l'environnement

Présentation et examen du thème 2 et conclusions y relatives

Jeudi 11 mai 2000

Thème 3 : Définition, dans la perspective travaux futurs sur les repères et les indicateurs, de critères appropriés appelés à être utilisés par les centres de liaison nationaux pour analyser comment les réseaux et les mécanismes créés par le secrétariat (réseaux régionaux, organismes de coordination régionaux, centres de liaison nationaux) intègrent les connaissances traditionnelles et locales dans leurs programmes de travail

Présentation et examen du thème 3 et conclusions y relatives

Vendredi 12 mai 2000

Adoption des conclusions de la réunion

Adoption du rapport
